

La lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNCB) est capitale

C'est une des 5 maladies virales des bovins classées ADE au titre de la LSA ([fiche LSA](#))

Pourquoi ?

1-Maladie absente du territoire

2-Incidence économique directe et indirecte majeure et durable

- ❖ Baisse drastique de la production laitière (Vinitchaikul et al., 2023)
- ❖ Dépréciation de la valeur des cuirs (Hasib et al., 2021 ; Kumar et Tripathi, 2022)
- ❖ Forme chronique avec amaigrissement et non-valeur économique
- ❖ Morbidité et mortalités pouvant être élevées
- ❖ Coût des soins aux animaux
- ❖ Restrictions durables impactant échanges et exportations

	Morbidité	Mortalité
Zone endémique	5-45% (avec possibilité de « flambées épidémiologiques » tous les 3-5 ans)	< 10%
Zone indemne	Peu de données bibliographiques mais pouvant atteindre 100% (Coetzer 2004)	< 10% Peut atteindre 40%

3-Maladie très contagieuse ([Fiche guide des épizooties](#))

Transmission vectorielle +++

La diversité des vecteurs possibles (Stomoxes, Tabanidés, Tiques, ...) rend la lutte contre les vecteurs peu efficace (Gharbi.M- 2025)

Transmission non vectorielle

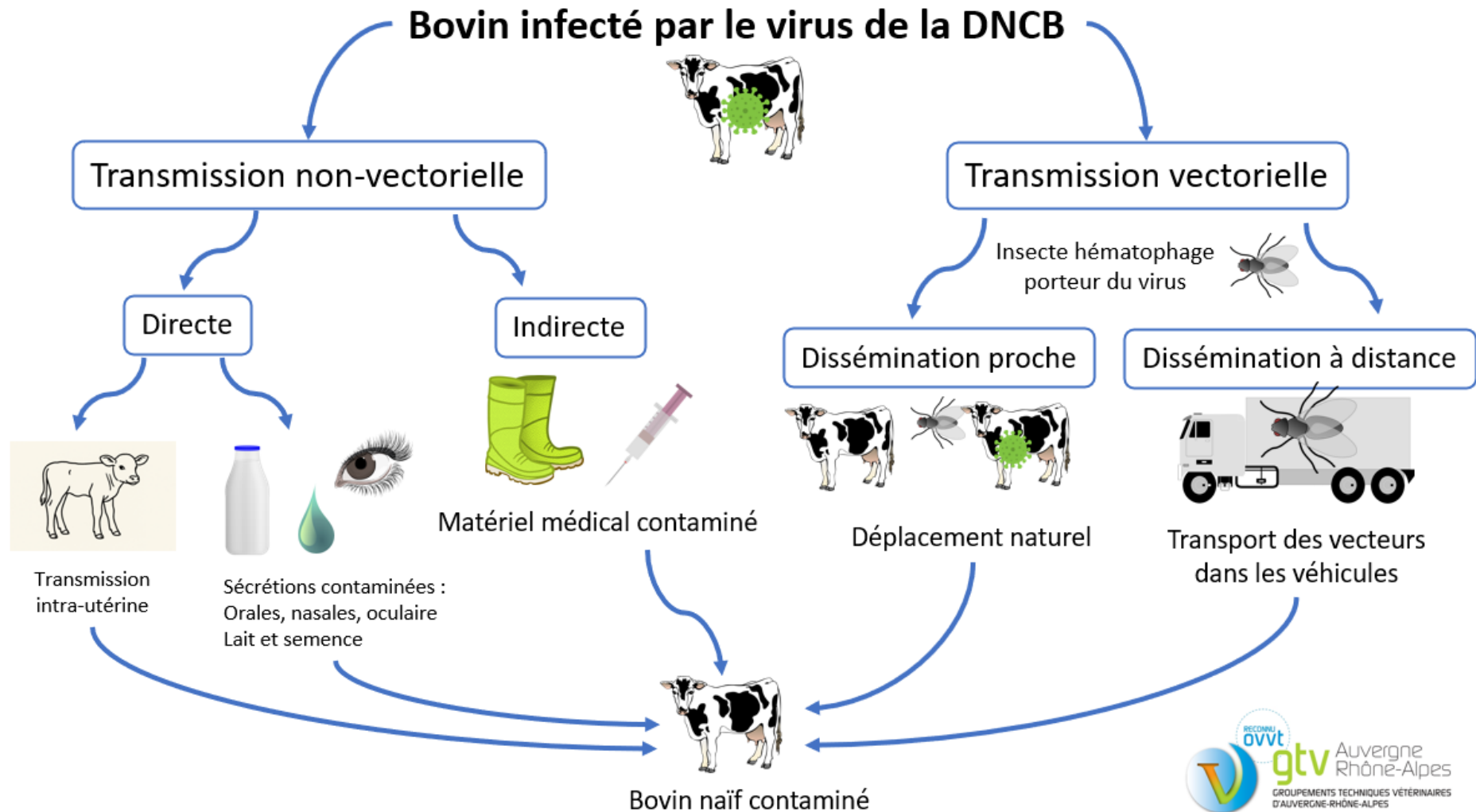
- Directe :

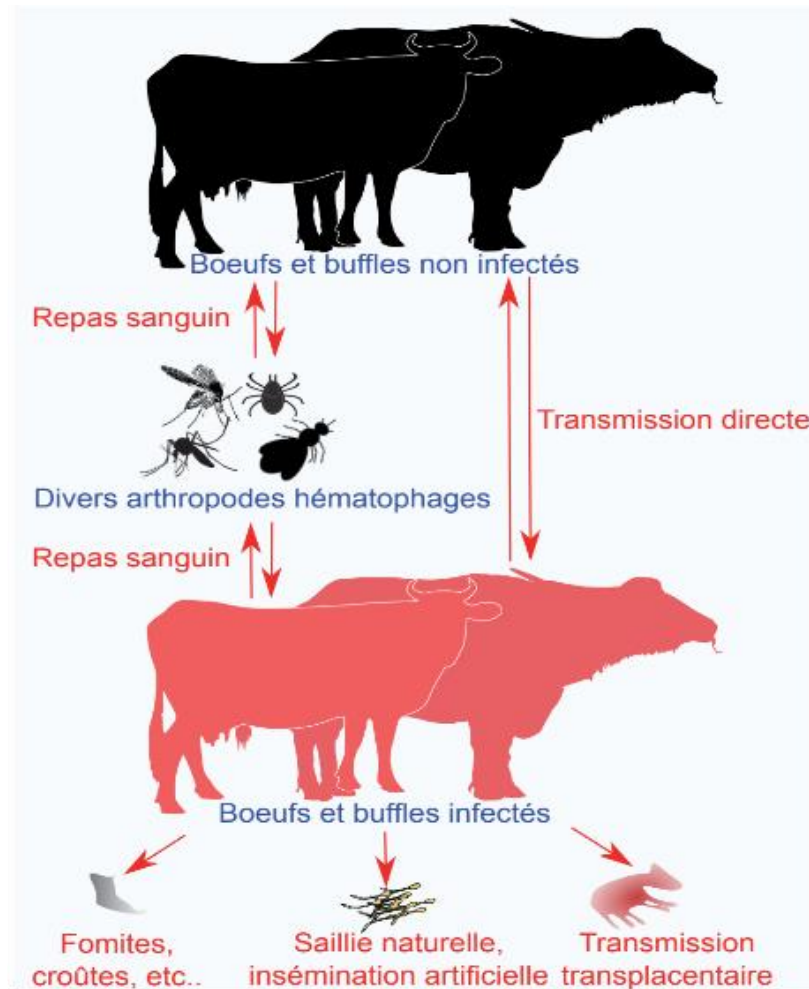
Horizontale : salive, écoulements nasaux et oculaires, semence plutôt en zone endémique

Verticale : transmission transplacentaire

- Indirecte : par transfert mécanique (attention au matériel médical !!!)

Virus résistant dans milieu extérieur (plusieurs semaines)





Source : Gharbi, M. (2025). Lutte contre les vecteurs de la dermatose nodulaire contagieuse en Tunisie selon une approche « Une seule santé ». *Revue d'élevage Et De médecine vétérinaire Des Pays Tropicaux*, 78, 1–8. <https://doi.org/10.19182/remvt.3761>

La lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB) doit donc permettre une éradication immédiate

Elle passe dans l'urgence par une **détection précoce** et des **mesures d'abattage**. La vaccination est une mesure **complémentaire** indispensable dès que les vaccins seront disponibles mais qui demeure insuffisante si elle n'est pas accompagnée des autres mesures de lutte ([lien vidéo Balkans](#)).

- ✓ Mise en alerte des acteurs locaux et respect des règles de biosécurité : [liens fiche biosécurité SNGTV](#), [fiche biosécurité éleveur GDS France](#)

version du 11/07/2025, 18h

- ✓ Détection et identification précoce des foyers = **DÉCLARATION** (*fiches EUFMD [diagnostic différentiel](#), [signes cliniques](#), [examen clinique et conduite à tenir](#), [fiche DGAI prélèvements DNCB](#), [fiche EUFMD datation des lésions](#)*)
- ✓ Mise sous APMS lors de suspicion
- ✓ Confirmation rapide par LNR
- ✓ **Foyer mis sous APDI et définition d'une ZR (= ZP de 20km + ZS de 50km)**

- ✓ Abattage total au sein du foyer (*l'abattage partiel des seuls animaux cliniques est moins efficace que l'abattage total [Heom and al. J Vet Sci. 2023 May]*) (Guide dépeuplement en cours de rédaction)
- ✓ Désinfection et désinsectisation ([Mémento FARAGO](#))
- ✓ Contrôle des mouvements d'animaux ([Schéma](#) et [Tableau](#))
- ✓ Gestion des [Cuirs et Peaux](#), [Gestion des lisiers](#)
- ✓ Vaccination : Objectif minimum 70% de couverture vaccinale (fiche Vaccination en cours de rédaction)

[FAQ DNC de la SNGTV](#)

Vous ne trouvez pas la réponse à vos questions, **vous pouvez nous adresser vos questions au lien suivant : [cliquez ici](#)**

Vous pouvez aussi consulter la **FAQ du ministère de l'agriculture** :

<https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-foire-aux-questions>

Liste des documents d'information à destination des éleveurs (à compléter) :

[Fiche DNC GDS France](#)

[Fiche biosécurité éleveur GDS France](#)

[Fiche CNIEL](#)